

### Charpentier-Bois

1ère session 2023

Après une classe de 3<sup>ème</sup>

Le titulaire du CAP charpentier bois est destiné à devenir un ouvrier professionnel qualifié qui intervient en atelier et sur chantier pour tracer, tailler, lever et/ou rénover tous types de structures réalisées en bois, dérivés du bois et produits associés, lors de travaux neufs, de réhabilitation, tant sur des constructions et ouvrages contemporains que sur des bâtiments relevant du patrimoine architectural.

Au sein de l'entreprise, en atelier et sur chantier, son activité consiste à :

- Participer à la préparation des projets de charpente et de structures bois variés, par ses connaissances technologiques, sa maîtrise des savoir-faire et son expérience du chantier,
- Suivre le processus de réalisation ou de réhabilitation d'un ouvrage à partir du dossier technique et des normes de la charpente et de la construction bois en fonction des moyens humains et techniques de l'entreprise et des contraintes logistiques et environnementales du chantier,
- Participer à l'analyse des risques propres aux situations de travail puis mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées,
- Réaliser les ouvrages de structure bois selon les techniques et les procédés de fabrication et de mise en œuvre traditionnels et contemporains.

Les objectifs à réaliser peuvent être divisés en 3 catégories.

S'informer en décodant les documents techniques qui lui sont remis pour en retirer les caractéristiques de l'ouvrage à construire.

Traiter et interpréter ces documents : recherche de solution technique, définition des quantités de matériaux et composants nécessaires et traduction graphique de la solution technique.

Réaliser : après mise en sécurité de son poste de travail charpentier vérifie la conformité des matériaux et des ouvrages. Puis il prépare ce dont il a besoin en conduisant les opérations d'usinage, de taillage puis d'assemblage et de finition. Enfin, il lève ou pose, restaure ou remplace les éléments de charpente bois tout en assurant la maintenance des matériels et outillages.

#### ↩ Débouchés

Les charpentiers bois sont ouvriers professionnels et travaillent dans les entreprises du bâtiment, le plus souvent artisanales, parfois industrielles.

Le titulaire de ce diplôme travaille au sein d'entreprises des secteurs de la charpente et de la construction bois. Il intervient en construction, réhabilitation, rénovation ou restauration de bâtiments et de locaux. Selon les chantiers, il travaille de façon autonome ou en équipe.

Ils peuvent aussi intervenir sur des ouvrages spéciaux tels que ponts, passerelles, étaitements.

Autre évolution possible : s'installer à son compte, à condition de posséder des bases en gestion et en comptabilité. Attention cependant, la mise de fonds est élevée, car les machines coûtent cher.

#### ↩ Accès à la formation

Après une classe de 3<sup>ème</sup>

#### ↩ Programme

Grille horaire (a)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
<b>Enseignement professionnel</b>	<b>333h30</b>	<b>312h</b>
<b>Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Réalisation d'un chef d'œuvre(c)</b>	<b>87h</b>	<b>78h</b>
<b>Prévention Santé Environnement</b>	<b>43h30</b>	<b>26h</b>
<b>Français, Histoire-Géographie</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Enseignement moral et civique</b>	<b>14h30</b>	<b>13h</b>
<b>Mathématiques – Physique-Chimie</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Langue vivante</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Arts appliqués et culture artistique</b>	<b>29</b>	<b>26h</b>
<b>Education physique et sportive</b>	<b>72h30</b>	<b>65h</b>
<b>Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation</b>	<b>101h30</b>	<b>91h</b>
<b>Période de formation en milieu professionnel (semaines)</b>	<b>6 à 7</b>	<b>6 à 7</b>

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

### Enseignements professionnels

**Préparation de la fabrication et de la mise en œuvre sur chantier :** Identifier, décoder et interpréter les données de définition d'un ouvrage ou d'un élément, Analyser les contraintes de réalisation et une situation de chantier, Proposer et justifier des solutions techniques de réalisation, Traduire graphiquement une solution technique, Établir et optimiser les quantitatifs, Compléter des processus de réalisation

**Fabrication d'un ouvrage :** Rechercher les caractéristiques géométriques et dimensionnelles, Tracer les éléments constitutifs de l'ouvrage, Réaliser les opérations de taille et d'usinage, Effectuer les opérations d'assemblage et de finition

**Logistique :** Organiser et sécuriser l'espace de travail, Contrôler et préparer les matériaux, les produits et les Composants, Installer son poste de travail, les outillages, Préparer l'approvisionnement du chantier, Effectuer des opérations d'entretien courant

**Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier :** Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier, Organiser et sécuriser son intervention sur chantier en adoptant une attitude éco-responsable, Contrôler la conformité des supports et des ouvrages, Implanter les ouvrages sur chantier, Lever et stabiliser les structures bois, Installer les revêtements, les isolants et les accessoires, Remplacer des éléments de charpente sur un ouvrage existant, Contrôler la conformité de l'ouvrage mis en œuvre.

**Communication :** Communiquer avec les différents partenaires

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

#### Domaine professionnel :

- Préparation de la fabrication et de la mise en œuvre sur chantier, coeff. 4
- Fabrication d'un ouvrage de charpente, coeff. 9 dont 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre
- Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier coeff. 5

#### Domaine général :

- Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques-physique-chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Prévention-santé-environnement coeff. 1
- Langue vivante étrangère coeff. 1

**Epreuves facultatives** (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) :

- Arts appliqués et cultures artistiques (points > 10)

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

#### Principales poursuites d'études

- BACPRO Technicien constructeur bois
- BACPRO Technicien menuisier-agenceur
- BP Charpentier (2 ans)
- BP Menuisier (2 ans)
- BP Plâtrerie et plaque (2 ans)
- CAP Charpentier de marine (1 an)
- MC Zinguerie (1 an)

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### Ou se former en Occitanie

#### Haute-Garonne (31)

Montauban de Luchon – Lycée Edmond Rostand / **A**  
Plaisance-du-Touch - CFA compagnons du Tour de France Occitanie **A**  
Gourdan-Polignan - CFA des Comminges **A**  
Toulouse - CFA du BTP **A**  
Toulouse - Lycée professionnel Urbain Vitry (Public) /

#### Gers (32)

Pavie - Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**

#### Hérault (34)

Bédarieux - Lycée professionnel Fernand Léger (Public) /

Montpellier - Lycée professionnel Léonard de Vinci (Public) **I**

**Lot (46)**

Cahors - CFA Ecole des métiers du Lot - CMA du Lot **A**

**Hautes-Pyrénées (65)**

Aureilhan - Lycée professionnel Sixte Vignon (Public) **I/A**

Tarbes - École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

**Tarn-et-Garonne (82)**

Montauban - CFA de Tarn et Garonne - Ecole des métiers **A**

**I** *formation initiale*

**A** *formation en apprentissage*



*Internat/ Hébergement possible*

### En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).**

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

### Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès  
04 49 05 80 81 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze  
04 49 05 80 85- [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers  
04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne  
04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary  
04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret  
04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Lunel  
04 48 18 55 30 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende  
04 30 43 51 95 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve  
04 48 18 55 60 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Esplanade  
04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne  
04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes  
04 49 05 80 80 - [ce.0301328f@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301328f@ac-montpellier.fr)

Perpignan  
04 11 64 23 66- [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas  
04 48 18 55 75 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades  
04 11 64 23 55 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète  
04 67 67 31 00 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch  
05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors  
Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin  
05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres  
Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom  
05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville  
05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac  
05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix  
05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes  
05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau  
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban  
05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret  
05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers  
05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez  
05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens  
05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes  
05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre  
05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail  
05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord  
05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Ranguel  
05 67 52 41 55 - [cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr)

### Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi